ZANARDO Alain12 rue de la Palanque **06 76 71 84 37**

zanardoalain@gmail.com

Conseiller municipal d'opposition à Roquefort

A Monsieur le PREFET du Lot & Garonne

Objet : Nouvelles du BRUILHOIS de septembre 2024

Monsieur,

Je viens de déposer (1 aout 2024) un second recours au Tribunal administratif de Bordeaux à l'encontre de 3 arrêtés préfectoraux signés par 3 préfets successifs.

Je conteste les solutions prévues par la GEMAPI de l'AGGLO d'Agen 47 pour résoudre les problèmes d'inondations récurrents dans 8 communes du Bruilhois :

Aubiac, Estillac, Brax, Laplume, Le Passage d'Agen, Moirax, Roquefort et Sainte Colombe.

Voici la frise chronologique retraçant cette saga qui débute pour moi en 1996.

Vous y trouverez les 2 recours, les 2 enquêtes publiques, les 3 arrêtés contestés.

https://democrates-

 $\underline{roquefort 47310.org/Urbanisation/Enquetes Publiques/3 digues In on dation 2008/Frise Chronologique In on dations Roque for t47310.htm$

L'audience au TA de Bx pour le premier recours (déposé le 15 novembre 2022) ne s'est pas encore tenue. Elle devrait être programmée prochainement depuis la clôture d'instruction en juillet 2024.

Nouvelle 1:

Au moins 6 chantiers sont en cours sur ce territoire.

Un seul dispose d'un affichage : celui de Vidounet.

Est-il "normal" que les informations décrivant ces travaux ne soient pas affichées ?

Nouvelle 2:

Les administrés ne sont pas informés par les services de l'Agglo d'Agen ni par les élus sur les conséquences des travaux des 3 bassins secs écreteurs de crues.

Ils sont persuadés que ces travaux protègeront totalement leurs maisons et qu'aucune eau n'y entrera. C'est évidemment faux.

Aucun démenti lors des réunions publiques et des conseils municipaux.

La vérité doit être restaurée afin que les travaux privés soient entrepris par les propriétaires.

De plus, aucune nouvelle des 8 Plans Communaux de Sauvegarde (PCS*) ni des services GEMAPI de l'Agglo d'Agen sur ce qui doit être mis en œuvre.

Votre alerte du 6 septembre 2024 parue dans le Panneau Pocket d'Aubiac, de Roquefort mais pas d'Estillac, ni Sainte Comombe entre autres est silencieux sur ce point.

Quand serons-nous formés / informés sur ce que nous sinistrés potentiels devrons faire si l'alerte est lancée par vos services ?

Même question pour les « voisins » soucieux d'entraide en première ligne pour l'accueil des sinistrés et de leurs biens (véhicules – mobiliers – nécessaires du quotidien - ...).

Il est évident, pour moi, que ces maisons seront inondées car les aménagements en cours ne contribueront qu'à retarder et baisser le niveau d'eau dans les maisons.

L'objectif doit être zéro cm d'eau dans les maisons.

Nouvelle 3:

Les travaux des 3 bassins secs écreteurs de crues ont démarrés malgré les 2 recours au tribunal administratif. Ce manque de concertation locale est décourageant pour les lanceurs d'alerte. Je renouvelle cette alerte inondation sur les 154 maisons car ces travaux suppriment les outils que la nature a mis en place pour réduire les inondations.

Je renouvelle la proposition de réduire le risque d'inondations en baissant de 50 cm à 1 m le niveau de tout ou partie des 25 lacs de ce bassin hydrologique. Ainsi cette solution pourrait être étudiée en termes de faisabilité. Aujourd'hui ces lacs sont pleins et non utilisés. Les sols sont humides et ne nécessitent plus d'irrigation.

Nouvelle 4:

Malgré ma veille documentaire, j'ai découvert l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale des travaux un an après sa signature. Aucune information communale sur ce document.

J'aborde ce point dans le second recours.

Pourquoi ce document ne figure-t-il pas dans le répertoire de l'enquête publique comme c'est l'usage ?

En espérant que les postures actuelles laisseront place au bon sens.

Cette lettre alerte de vos services permettra de trouver les vrais responsables de la gestion de ce risque. Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma citoyenneté active.

Alain Zanardo

* https://plu-cadastre.fr/roquefort-47310/

